

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 2582

présenté par
Mme Kerbarh

à l'amendement n° 2282 de M. Serville

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8 BIS B, insérer l'article suivant:

Après le mot :

« transport »

rédigé ainsi la fin de l'amendement :

« entre les communes isolées et la communauté d'agglomération du centre littoral. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel